

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

Installation et exploitation d'un parc de jeux aqualudiques et de structures gonflables aquatiques

Objet :

À l'occasion de sa Braderie Estivale, la Ville de Narbonne lance un appel à candidatures en vue de l'occupation temporaire d'une partie du domaine public destinée à l'installation et à l'exploitation d'un parc de jeux aqualudiques et de structures gonflables aquatiques.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

La Ville met à disposition un espace compris entre 400 et 600m² (*cf. plan ci joint*), situé sur le Cours Mirabeau, afin d'y accueillir une animation estivale destinée au jeune public.

L'objectif est de proposer une offre de loisirs attractive composée de jeux de glisse aqualudiques et de structures gonflables aquatiques destinés principalement aux enfants et jeunes adolescents.

L'exploitation sera assurée sous la forme d'une prestation clé en main, comprenant :

- la fourniture, le transport, l'installation et le démontage des équipements ;
- l'exploitation complète de l'activité pendant toute la durée de la manifestation ;
- la surveillance permanente des installations ;
- l'accueil et l'information du public ;
- l'entretien quotidien des équipements et des abords ;
- la gestion des files d'attente en cas de forte affluence ;
- le respect de l'ensemble de la réglementation applicable ;

L'accès à cette animation sera payant.

La politique tarifaire proposée devra demeurer raisonnable, adaptée à un public familial et tenir compte du coût de la vie locale, afin de garantir l'accessibilité de cette animation au plus grand nombre.

La Ville mettra à disposition :

- une emprise comprise entre 400 et 600 m² ;
- un point de raccordement électrique ;
- un point d'alimentation en eau.

Le candidat devra prévoir l'ensemble des équipements complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de son installation.

L'aménagement devra présenter un aspect particulièrement soigné, qualitatif et attractif afin de participer à la mise en valeur de la manifestation.

Le site est revêtu d'un enrobé coloré (Colclair).

- aucun ancrage au sol, percement ou scellement ne sera autorisé ;
- les structures devront être exclusivement maintenues par un système de lestage adapté ;
- la charge admissible est limitée à 600 kg/m² ;
- aucun véhicule dont le poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 12 tonnes ne sera autorisé à circuler ou stationner sur l'esplanade du Cours Mirabeau ;

Le candidat devra s'assurer que les modalités de transport, de livraison, de montage et de démontage sont compatibles avec ces contraintes.

Toute dégradation du revêtement ou des réseaux sera intégralement imputable au titulaire de l'autorisation.

Une visite des lieux pourra être organisée sur demande auprès de la Ville :

☎ 04.68.90.30.20 / regies@mairie-narbonne.fr

Durée de l'exploitation :

L'exploitation sera autorisée : du **mardi 4 août au samedi 8 août 2026**.

Horaires d'ouverture au public : de **9h00 à 21h00**.

Le montage pourra être réalisé lundi 3 août 2026, selon les modalités fixées par la Ville.

Le démontage devra intervenir dès la fermeture de la manifestation.

L'ensemble des installations devra être retiré et le domaine public entièrement libéré au plus tard le dimanche 9 août 2026 4h du matin, en raison de l'occupation du site par une autre manifestation à partir de 5h du matin.

Redevance :

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques et à la Décision Municipale fixant les redevances d'occupation du Domaine Public.

Critères de sélections :

Les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

- qualité et attractivité des installations proposées ;
- qualité esthétique de l'aménagement ;
- niveau de sécurité des équipements ;
- capacité d'accueil et qualité de l'organisation ;
- expérience et références du candidat ;
- pertinence de la politique tarifaire proposée au regard du public attendu ;
- moyens humains affectés à l'exploitation.

La Ville se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidatures si aucune offre ne répond de manière satisfaisante aux attentes exprimées.

Dossier de candidature :

Le dossier devra comporter :

- une présentation de l'entreprise ;
- une présentation détaillée des équipements proposés, accompagnée de photographies récentes ;
- un plan d'implantation ;
- les dimensions précises des structures ;
- la capacité d'accueil simultanée ;
- les tranches d'âge concernées ;
- la grille tarifaire envisagée ;
- les moyens humains mobilisés pendant la manifestation ;
- les attestations d'assurance en cours de validité ;
- les certificats de conformité des équipements ;
- un extrait de Kbis datant de moins de 3 mois
- les références du candidat pour des prestations similaires.

Dépôt de la candidature :

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **13 juillet 2026 17h00.**

La candidature est à déposer auprès du service :

Ville de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'hôtel de Ville, CS 80823
11785 Narbonne Cedex

Ou à renvoyer de manière dématérialisée (*format PDF uniquement*) :

regies@mairie-narbonne.fr

